

2019-6415
2020-03-11

PRO®
PROFESSIONAL 3610 ULTRA-LOW VOLUME INSECTICIDE

COMMERCIAL

REGISTRATION NO. 11540 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

ACTIVE INGREDIENTS:

| | |
|---|-------|
| Pyrethrins | 3.0% |
| Piperonyl Butoxide | 4.8% |
| n-Octyl Bicycloheptene Dicarboximide..... | 10.0% |

READ THE LABEL BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

NET CONTENTS: 4 L – 205 L

PREMIER TECH BRIGHTON LTD.
1, avenue Premier
Rivière-du-Loup, QC G5R 6C1
1-844-475-1262

For use in homes, restaurants, food processing plants, warehouses and industrial installations for application by pest control operators and other trained personnel.

DIRECTIONS FOR USE:

GENERAL: This insecticide is designed for use undiluted in ultra-low volume aerosol generators (foggers) that produce particles in an acceptable ultra-low volume droplet size range. It can be diluted with a deodorized base oil and applied in conventional fogging equipment that produce aerosol particles in a larger than ultra-low volume droplet size range. It can also be diluted with the oil specified and applied as a contact spray to kill crawling insects specified on this label.

DEFINITIONS: **Space spray application** is a suspension of fine droplets (0.1 to 100 µm) in the air within an indoor space. **Crack and crevice** is an application directly into narrow openings on the surface of the structure. It does not include the treatment of exposed surfaces. Narrow openings typically occur at expansion joints, utility entry points and along baseboards and mouldings. **Indoor perimeter application** (coarse droplet or particle size) is less than 0.3 m wide along the edges of a room to baseboards, wall-floor and ceiling-wall joints, and around doorways or windows.

SPACE SPRAY:

USE UNDILUTED IN ULTRA-LOW VOLUME AEROSOL GENERATORS, TO KILL FLIES, MOSQUITOES, FLEAS, SMALL FLYING MOTHS AND GNATS. Close room and shut off all air conditioning or ventilating equipment. Apply at the rate of 10 mL of undiluted Concentrate per 100 m³ of space. Direct output from aerosol generator upwards towards upper corners of room and ceiling.

USE UNDILUTED IN ULTRA-LOW VOLUME AEROSOL GENERATORS, TO KILL COCKROACHES, SPIDERS AND OTHER CRAWLING INSECTS. Close room and shut off all air-conditioning or ventilating equipment. Apply at the rate of 20 mL of undiluted Concentrate per 100 m³ of space.

USE DILUTED FOR CONVENTIONAL FOGGING EQUIPMENT, TO KILL FLIES, MOSQUITOES, SMALL FLYING MOTHS AND GNATS. Close room and shut off all air-conditioning or ventilating equipment. Dilute concentrate with oil at the rate of 1 part concentrate to 29 parts of oil and mix well. Apply at the rate of 200 mL dilute spray per 100 m³ of space. Direct fog upward towards upper corners of room and ceiling.

CONTACT SPRAY: Use diluted with sprayers that give large wetting spray particles to kill cockroaches and accessible stages of granary insects, weevils, flour beetles, meal moth larvae and adults, caddis, grain mites and saw toothed grain beetles. For surface sprays, use a low pressure spray not exceeding 345 kPa (50 psi) with particles no less than 0.1 µm in size. Close room as described above. Dilute concentrate with oil at the rate of 1 part concentrate to 29 parts of oil and mix well. Spray outside walls of grain bins, flooring, about base of milling machinery, walls and baseboards, areas behind cabinets, around pipes and other insect harbourages using 16 L of spray per 100 m² of surface. Force spray into all cracks and crevices. Repeat application as necessary.

RESTRICTIONS: Cover or remove all food/feed and packaging materials. Cover all food/feed processing surfaces, equipment and utensils. Any treated surfaces that may contact meat food products or other food products should be washed and rinsed thoroughly with potable water after spraying and before re-use for food processing. DO NOT apply when a food/feed processing facility is in operation. Application on livestock intended for food production is prohibited.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Keep children away from the spray. **DO NOT** apply when people or pets are present. Harmful if inhaled, swallowed, or absorbed through skin. Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks, and shoes and a NIOSH-approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides OR a NIOSH-approved canister approved for pesticides during mixing, loading, application, clean-up and repair. Wash thoroughly after use. Wash contaminated clothing before re-use. Avoid inhalation of, or contact with the spray. **DO NOT** apply to overhead areas or in confined spaces without appropriate respiratory and eye protection. Ventilate treated areas after application either by opening windows and doors or through use of air exchange/ventilation systems confirmed to be operational. Use fans where required to aid in the circulation of air. **DO NOT** remain in treated areas after application. **DO NOT** allow people or pets to enter treated areas until 2 hours after application. The commercial applicator is responsible for informing the homeowner, workers, etc. of this requirement. If entering treated areas prior to venting and for application using mechanically-pressurized handheld equipment for mists, aerosols, and fogs (droplet sizes 0.1-100 µm), workers must wear chemical-resistant coveralls over long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant hood, chemical-resistant gloves, socks, chemical-resistant footwear and a respirator with a NIOSH-approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides OR a NIOSH-approved canister approved for pesticides. **DO NOT** handle more than 1250 mL of undiluted product per person per day when using mechanically-pressurized handheld equipment for mists, aerosols, and fogs (droplet sizes 0.1-100 µm). These restrictions are in place to minimize exposure to individual applicators. Application may need to be performed over multiple days or using multiple applicators, or using stationary equipment. **DO NOT** allow spray to drip or allow drift onto non-target surfaces. Avoid contamination of feeds, foodstuffs, milking utensils and water supplies. Do not spray closer than 1 metre to fabric. Do not spray on plastic or varnished surfaces. Do not treat dairy barns. Do not apply to pastures occupied by dairy animals. Do not apply to food crops. Do not spray into or near open flame. Highly toxic to bees. This product contains a petroleum distillate which is moderately to highly toxic to aquatic organisms. Avoid contamination of aquatic systems during application. Do not contaminate these systems through direct application, disposal of waste or cleaning equipment.

FIRST AID: If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. **If in eyes**, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. **If inhaled**, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice. **If swallowed**, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically. This product contains petroleum distillate.

DISPOSAL: Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on

2019-6415
2020-03-11

the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

2019-6415
2020-03-11

PRO®
INSECTICIDE PROFESSIONNEL 3610 À ULTRA-BAS VOLUME

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 11540 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPES ACTIFS :

| | |
|---|--------|
| pyréthrines..... | 3,0 % |
| butoxyde de pipéronyle..... | 4,8 % |
| dicarboximide de bicycloheptène n-octylique | 10,0 % |

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 4 L – 205 L

PREMIER TECH BRIGHTON LTD.
1, avenue Premier
Rivière-du-Loup QC G5R 6C1
1-844-475-1262

Un insecticide utilisé par les exterminateurs professionnels et d'autres personnes expérimentées, dans les résidences, restaurants, usines de produits alimentaires, entrepôts et installations industrielles.

MODE D'EMPLOI :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : Cet insecticide a été mis au point pour être employé tel quel dans des générateurs d'aérosol (brumiseurs) à ultra-bas volume qui produisent des gouttelettes de grosseurs acceptables. On peut aussi le diluer avec une huile de base désodorisée et l'appliquer avec un appareil de brumissage traditionnel qui produit des particules d'aérosol un peu plus grosses que les gouttelettes des brumiseurs à ultra-bas volume. Enfin, on peut en outre le diluer avec l'huile stipulée et l'appliquer comme pulvérisation de contact pour tuer les insectes rampants mentionnés sur cette étiquette.

DÉFINITIONS : **Pulvérisation d'ambiance :** pulvérisation de gouttelettes fines (0,1 à 100 µm) en suspension dans l'air d'un espace clos. **Fentes et fissures :** application directe d'un produit dans les petites ouvertures à la surface d'une structure comme les joints de dilatation, les points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. **Traitement de périmètre à l'intérieur** (gouttelettes ou particules de calibre grossier) : application d'un produit en bande (d'une largeur de moins de 0,3 m) le long du périmètre intérieur d'une pièce sur les plinthes, les plafonds, la jonction murs-plancher ou murs-plafond et les cadrages des portes et des fenêtres

PULVÉRISATION D'AMBIANCE: UTILISER L'INSECTICIDE NON DILUÉ DANS UN GÉNÉRATEUR D'AÉROSOL À ULTRA-BAS VOLUME, POUR TUER LES MOUCHES, MARINGOUINS, PUCES, PETITS PAILLONS VOLANTS ET MOUCHERONS. Fermer la salle et arrêter tous les appareils de climatisation ou d'aération. Appliquer l'insecticide à raison de 10 mL de concentré non dilué par 100 mètres cubes d'espace. Diriger le débit du générateur d'aérosol vers le plafond et les coins supérieurs de la pièce..

UTILISER L'INSECTICIDE NON DILUÉ DANS UN GÉNÉRATEUR D'AÉROSOL À ULTRA-BAS VOLUME, POUR TUER LES BLATTES (COQUERELLES), ARAIGNÉES ET AUTRES INSECTES RAMPANTS. Fermer la salle et arrêter tous les appareils de climatisation ou d'aération. Appliquer l'insecticide à raison de 20 mL de concentré non dilué par 100 mètres cubes d'espace.

UTILISER L'INSECTICIDE DILUÉ DANS UN APPAREIL DE BRUMISAGE TRADITIONNEL, POUR TUER LES MOUCHES, MARINGOUINS, PETITS PAILLONS VOLANTS ET MOUCHERONS.. Fermer la salle et arrêter tous les appareils de climatisation ou d'aération. Diluer le concentré avec de l'huile à raison de 1 partie de concentré pour 29 parties d'huile, en les mélangeant bien. Appliquer ce mélange dilué à raison de 200 mL par 100 mètres cubes d'espace. Diriger le brouillard vers le plafond et les coins supérieurs de la pièce.

PULVÉRISATION DE CONTACT : Utiliser l'insecticide dilué dans un pulvérisateur qui produit des gouttelettes d'arrosage, pour tuer les blattes (coquerelles) et les stades accessibles des insectes des grains, charançons, ténébrions, pyrales de la farine, cadelles, cirons de la farine et cucujides dentelés des grains. Pour les pulvérisations en surface, utiliser une basse pression ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) avec des

particules d'un calibre d'au moins 0,1 µm. Fermer la pièce de la façon décrite ci-dessus. Diluer le concentré avec de l'huile à raison de 1 partie de concentré pour 29 parties d'huile, en les mélangeant bien. Pulvériser ce mélange sur les parois extérieures des compartiments à grains, sur les planchers, près de la base des machines de mouture, sur les murs et les plinthes, derrière les armoires, autour des tuyaux et ailleurs où se réfugient les insectes, en utilisant 16 litres de mélange dilué par 100 mètres carrés de surface. Faire pénétrer la pulvérisation dans toutes les fentes et crevasses. Répéter l'application au besoin.

RESTRICTIONS : Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale et les matériaux d'emballage, ou les sortir de la zone à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Toute surface traitée qui entre en contact avec de la viande ou d'autres produits alimentaires, doit être lavée et rincée à fond avec de l'eau potable après la pulvérisation et avant d'être employée pour la préparation des aliments. **NE PAS** appliquer à l'intérieur d'une usine en pleine activité de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Il est interdit d'appliquer le produit sur le bétail servant à la production d'aliments destinés à la consommation humaine.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Garder les enfants à une distance prudente de la pulvérisation. **NE PAS** appliquer si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents sur les lieux. Produit nocif s'il est respiré, avalé ou absorbé à travers la peau. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Bien se laver après avoir utilisé ce produit. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Éviter de respirer et d'entrer en contact avec le brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer dans un espace clos ou surélevé sans une protection adéquate des voies respiratoires et des yeux. Aérer les zones après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou en utilisant des systèmes fonctionnels de ventilation ou de renouvellement de l'air. Utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. **NE PAS** rester dans les zones fraîchement traitées. **NE PAS** laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie dans les zones traitées durant les 2 heures suivant l'application. Le spécialiste de la lutte antiparasitaire doit aviser les travailleurs, les particuliers et les autres personnes de cette exigence. Les travailleurs qui sont appelés à pénétrer dans des zones traitées avant la mise à l'air libre pour appliquer le produit au moyen d'équipement à main à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (gouttelettes de 0,1 à 100 µm) doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, une cagoule résistant aux produits chimiques, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides. La quantité manipulée par personne par jour ne doit PAS dépasser 1250 ml de produit non dilué lorsqu'un équipement à main à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (gouttelettes de 0,1 à 100 µm) est utilisé. Ces restrictions visent à réduire au minimum l'exposition des préposés à l'application. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes, ou au moyen d'un équipement stationnaire. **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. Éviter de contaminer la nourriture pour animaux, denrées alimentaires, ustensiles de traite et sources d'eau. Ne pas l'employer à moins d'un mètre des tissus. Ne pas le pulvériser sur des

2019-6415
2020-03-11

plastiques ou des surfaces vernies. Ne pas l'utiliser dans les étables de vaches laitières. Ne pas l'appliquer sur des pâturages où il y a des vaches laitières. Ne pas l'employer sur des cultures comestibles. Ne pas le pulvériser près ou dans une flamme découverte. Très toxique pour les abeilles. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient un distillat de pétrole.

ÉLIMINATION : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.